

Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse
Herausgeber: Union syndicale suisse
Band: 10 (1918)
Heft: 6

Vereinsnachrichten: Les congrès syndicaux

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 25.11.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Les syndicats serbes, dont le siège est actuellement à Paris, sollicitent également une subvention. Nos conventions avec les centrales nationales ne nous permettant pas de donner suite directement à des demandes de ce genre, les intéressés sont invités à s'adresser au bureau de correspondance syndicale des pays de l'Entente ou au comité international.

Secours de grève pour les peintres et plâtriers de Zurich. La caisse de la Fédération des peintres et plâtriers de Zurich fut sérieusement éprouvée par la crise résultant de la guerre, un prêt de 10,000 fr. fut demandé à l'Union syndicale suisse. Ce prêt fut consenti par la Fédération des ouvriers sur métaux et horlogers et cautionné par l'ensemble des fédérations de l'U. S. S. Ce crédit ne fut pas utilisé complètement, mais seulement 5000 fr. Cette somme est remboursable dès le 1^{er} juillet prochain, à raison de 1000 fr. par trimestre.

Entrée dans l'Union syndicale suisse. On se souvient que la Fédération des chauffeurs et machinistes avait repoussé l'entrée dans l'Union syndicale suisse à une majorité d'une centaine de voix seulement. La section de Berne-Oberland demanda s'il lui était possible d'adhérer individuellement à l'Union syndicale suisse, le comité de cette dernière, s'appuyant sur l'article premier de l'U. S. S., répondit favorablement à cette demande. La section de Berne-Oberland engagea alors par circulaire toutes les sections de la fédération à adhérer individuellement à l'U. S. S., sur quoi les sections de Bâle et Berne répondirent favorablement et toutes trois demandèrent leur entrée. A l'unanimité elles furent admises et devront s'entendre pour désigner un délégué à la commission syndicale.

Un membre de la Société des instituteurs du canton de Berne s'est aussi informé des conditions d'entrée dans l'Union syndicale.

Interdiction du travail de nuit dans les boulangeries. Ensuite d'une requête de la Fédération du commerce, transport et alimentation, le département de l'économie publique convoqua une conférence à laquelle furent également invités les représentants patronaux. Le département de l'économie publique est visiblement sympathique à cette interdiction, mais les patrons s'y opposent avec énergie. Le département s'inspirera de la discussion pour élaborer un projet susceptible de rallier les intéressés.

Société pour la réforme de l'habitation. La Société bernoise des architectes a pris l'initiative de créer une société dans le but d'étudier la réforme de l'habitation; elle s'adressa aux organisations coopératives et syndicales, et à la première séance qui eut lieu à Olten, l'Union suisse des sociétés coopératives y était représentée ainsi que l'Union syndicale suisse.

La portée sociale de cette action ne peut laisser l'Union syndicale indifférente, d'autant plus qu'il ne lui serait guère possible de s'occuper de cette importante question par ses propres moyens, les compétences techniques lui faisant défaut. A l'unanimité l'adhésion fut décidée et les crédits nécessaires votés.

La situation économique dans la période transitoire d'après guerre fournit matière à une longue discussion et finalement une commission composée d'un membre par fédération fut nommée, avec mission d'étudier cet important problème à fond et de rapporter dans une prochaine séance de la commission syndicale.



Les congrès syndicaux

Comme de coutume au dimanche de la Pentecôte, plusieurs fédérations tirent cette année leurs assises.

Les relieurs, à Olten, ont décidé une augmentation des cotisations allant, suivant les classes, de 5 à 20 centimes par semaine. La fusion avec la *Fédération des ouvriers du papier et auxiliaires des arts graphiques* fut repoussée à une majorité des deux tiers, tandis que cette dernière l'acceptait à l'unanimité dans son congrès qui se tenait le même jour à Berne.

Les délégués **des ouvriers des communes et des Etats,** réunis à Bâle, ont décidé d'entreprendre une action énergique en vue d'introduire partout la journée de huit heures. Le vœu fut émis de collaborer dans toutes les sections avec le parti socialiste de chaque localité; dans ce but les membres seront invités à donner leur adhésion au parti.



Dans les fédérations syndicales

Au Secrétariat ouvrier de Coire. — Le nombre des consultations en 1917 se monte à 410 au total, des renseignements d'ordre juridique furent demandés par 185 syndiqués et 225 non-syndiqués. La plupart avait trait à des questions relevant du contrat de travail, qui nécessitèrent 122 interventions. Les audiences et entrevues enregistrées se portent à 472 et il fut encaissé pour le compte de clients fr. 9615.60, dont 8417 fr. pour des accidents de travail.

Au Secrétariat ouvrier thurgovien. — Le secrétariat compte actuellement 63 sections adhérentes, avec 4500 membres (en 1916, 3200). La caisse du secrétariat accuse pour 1917 aux recettes 9310 fr. et aux dépenses 6587 fr. Des renseignements juridiques furent demandés pour 1473 personnes, contre 1246 en 1916. Les consultations ordinaires 2432 (2480). Parmi les clients, 600 (553) étaient syndiqués et 873 (693) non syndiqués. 3107 correspondances furent expédiées et 2095 reçues.

Le service contentieux permit d'encaisser 50,338 fr., dont 47,029 fr. pour des indemnités d'assurance-accidents.

Le rapport signale avec raison que l'institution d'un secrétariat ouvrier répondait à un véritable besoin dans les milieux populaires.

Chez les typographes. L'assemblée des délégués de la Fédération des typographes suisses était réunie les 19 et 20 mai à Neuchâtel, dans la salle du Grand Con-